

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 Avril 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro  
2015/AVR/21

Point de l'ordre du jour  
04

OBJET  
**BUDGET ANNEXE  
PORT TECHNIQUE  
REPRISE ANTICIPÉE DE  
RÉSULTATS DE L'EXERCICE  
2014**

RAPPORTEUR  
**Mme GEORGELIN**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 09/04/2015  
L'affichage en mairie le : 09/04/2015  
La notification le : 09/04/2015

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 2 Avril 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 27 Mars 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROU, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI et M. J-P. PERICAUD.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC  
M. S. ROSTAN a donné procuration M. P-Y. SCHANEN  
Mme M-A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON  
M. E. JAECK a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
M. B. PASSERIEU a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROU  
Mme L. TACHOIRES a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI

**Exposé des motifs**

Madame GEORGELIN indique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du C.G.C.T. permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public) ;
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable ;
- Et, le cas échéant, les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014 (établis par l'ordonnateur).

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants

reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

### **Décision**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2014 du Budget annexe du Port Technique au Budget Primitif 2015 suivant les éléments joints en annexe.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date la signature : 07/07/2015  
Nom du signataire : Christophe LUBAC

**COMMUNE RAMONVILLE SAINT-AGNE**  
**Budget annexe port Technique du Canal**  
**Reprise anticipée des résultats 2014**

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	120 829,56	120 906,45	76,89
	Résultats antérieurs (ligne 002 du BS 2014)	0,00	18 298,31	18 298,31
	Résultat à affecter			18 375,20
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	43 262,69	50 328,27	7 065,58
	Résultats antérieurs (ligne 001 du BS 2014)	9 710,88	0,00	-9 710,88
	Solde global d'exécution			-2 645,30
Restes à réaliser au 31/12/2014	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés 2014 (y compris RAR)		173 803,13	189 533,03	15 729,90
Reprise anticipée 2015	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			2 645,30
	Report en fonctionnement en recettes			15 729,90

Certifié conforme le,  
**Le Receveur Municipal,**

25500 – PORT TECHNIQUE RAMONVILLE –

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	52 988,88	142 797,31	195 786,19
Titres de recettes émis (b)	50 328,27	121 029,53	171 357,80
Réductions de titres (c)	0,00	123,08	123,08
Recettes nettes (d = b - c)	50 328,27	120 906,45	171 234,72
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	52 988,88	142 797,31	195 786,19
Mandats émis (f)	43 262,69	122 611,70	165 874,39
Annulations de mandats (g)	0,00	1 782,14	1 782,14
Dépenses nettes (h = f - g)	43 262,69	120 829,56	164 092,25
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent	7 065,58	76,89	7 142,47
(h-d) Déficit			

25500 - PORT TECHNIQUE RAMONVILLE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PORT TECHNIQUE RAMONVILLE -					
Investissement	-9 710,88	0,00	7 065,58	0,00	-2 645,30
Fonctionnement	28 009,19	9 710,88	76,89	0,00	18 375,20
Sous-Total	18 298,31	9 710,88	7 142,47	0,00	15 729,90
TOTAL III	18 298,31	9 710,88	7 142,47	0,00	15 729,90
TOTAL I + II + III	18 298,31	9 710,88	7 142,47	0,00	15 729,90